



Travailleurs handicapés catégorie B, formation

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:30**

je suis reconnu travailleurs handicapée de catégorie B suite a des problemes de dos...enfin ma question est :es-ce que vous seriez (svp)comment je peux faire une lettre a la MDPH afin de demander une formation dans un centre de formation de reclassement ?

Bonjour !

Les formations professionnelles de la MDPH sont ouvertes aux personnes qui ne peuvent plus exercer le métier qu'elles avaient appris.

Si on avait un CAP, la MDPH permet de passer un autre CAP compatible avec l'état de santé ! Idem pour un BEP, un Bac Pro, un BTS, etc...

Quel était ton métier et quels sont tes diplômes ?

Il faut aussi ne pas avoir dépassé la limite d'âge (40-45 ans), sinon, ce sera un Reclassement Professionnel "sur le tas".

As-tu pensé à l'AFPA <http://www.afpa.fr/> (ouverte à tout le monde) ?